

Les agents d'Enedis ont un rôle majeur dans la réussite des JOP : dès maintenant en réussissant les raccordements des sites olympiques, et lors des Jeux pour assurer une qualité de service irréprochable. De nombreuses contraintes d'organisation vont peser sur les équipes des DR concernées, notamment en terme de disponibilité et de prise de congés.

Ce vendredi 09 février 2024, la Direction a invité FO Energie et les autres organisations syndicales à participer à la séance de négociation conclusive de l'avenant de révision de l'accord Jeux Olympique de Paris 2024.

Au terme des discussions, notre délégation a obtenu pour les agents mobilisés :

	ACCORD INITIAL	APRES AVENANT
Prime congés	600 € Brut	800 € Brut
RCTD	0,6% de la masse salariale de ces salariés	0,8% de la masse salariale de ces salariés
	Plancher de 300 € minimum	Plancher de 400€ minimum
Reconnaissance pour tous	Intéressement : thématique relative à la réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024	Prime de partage de la valeur : <b>Pour tous les agents</b> 300 € Brut (si 3 critères atteints à 100%)
Garde d'enfant	Une semaine à hauteur 100€/enfant 150€/enfant <3 ans ou en situation de handicap	Une semaine à hauteur 200€/enfant 300€/enfant de moins de 3 ans ou en situation de handicap
RTT	Aucun possible pendant la période JOP	Prise possible de 2 RTT, de manière discontinue et dissociée des congés
Jour de repos Forfait Jour	Aucun possible sur la période JOP	Prise possible de 2 jours de repos, de manière discontinue et dissociée des congés

Ces éléments viennent renforcer et améliorer l'accord initial qui doit reconnaître l'investissement des agents dans cette période exceptionnelle. En cas de signature de l'avenant, les agents qui auraient déjà signé une convention se verront attribuer automatiquement les nouveaux critères.

**FO Energie va consulter ses structures avant de s'engager.  
La mise à la signature se terminera le 29 février.**



**« Pas de contraintes supplémentaires sans contreparties.**